

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 26 mai 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 2 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 26 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON, Conseillers municipaux.

Absent et
représenté :

Absente et non
représentée : 1 Mme Catherine DUBOURG

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

vulnérabilité. L'ouvrage « horizon 2050 » devient nécessaire à court-moyen terme, invitant à prévoir des études de dimensionnement et de conception supplémentaires associées aux dossiers réglementaires et à l'approfondissement sur le portage du projet. Enfin, il est proposé d'inscrire les études de bilan de la stratégie locale et de préparation de la future stratégie locale.

- Travaux : 1 570 000 € HT projetés

1 583 616,18 € HT sollicités

Il s'agit de procéder aux opérations de rechargement en sable au droit de l'ouvrage actuel et de réaliser les travaux de réhausse et de confortement de cet ouvrage sans modification de sa conception initiale, pour gagner en stabilité jusqu'à l'édification de l'ouvrage « horizon 2050 ». Une optimisation du coût des travaux est constamment recherchée.

- Ingénierie : 161 000 € HT projetés

355 426,91 € HT sollicités

Il s'agit de pérenniser le soutien à l'ingénierie de projet.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

SOLLICITE l'aval des partenaires pour la prolongation de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière jusqu'à fin 2022 avec une réévaluation financière + 550 000€.

ARTICLE 2

DEMANDE le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de sa politique littorale et son autorité du fonds FEDER et de l'Etat.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les actes afférents.

ARTICLE 4

SOLLICITE tout autre co-financeur potentiel.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

- 9 JUIN 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 9 JUIN 2020

